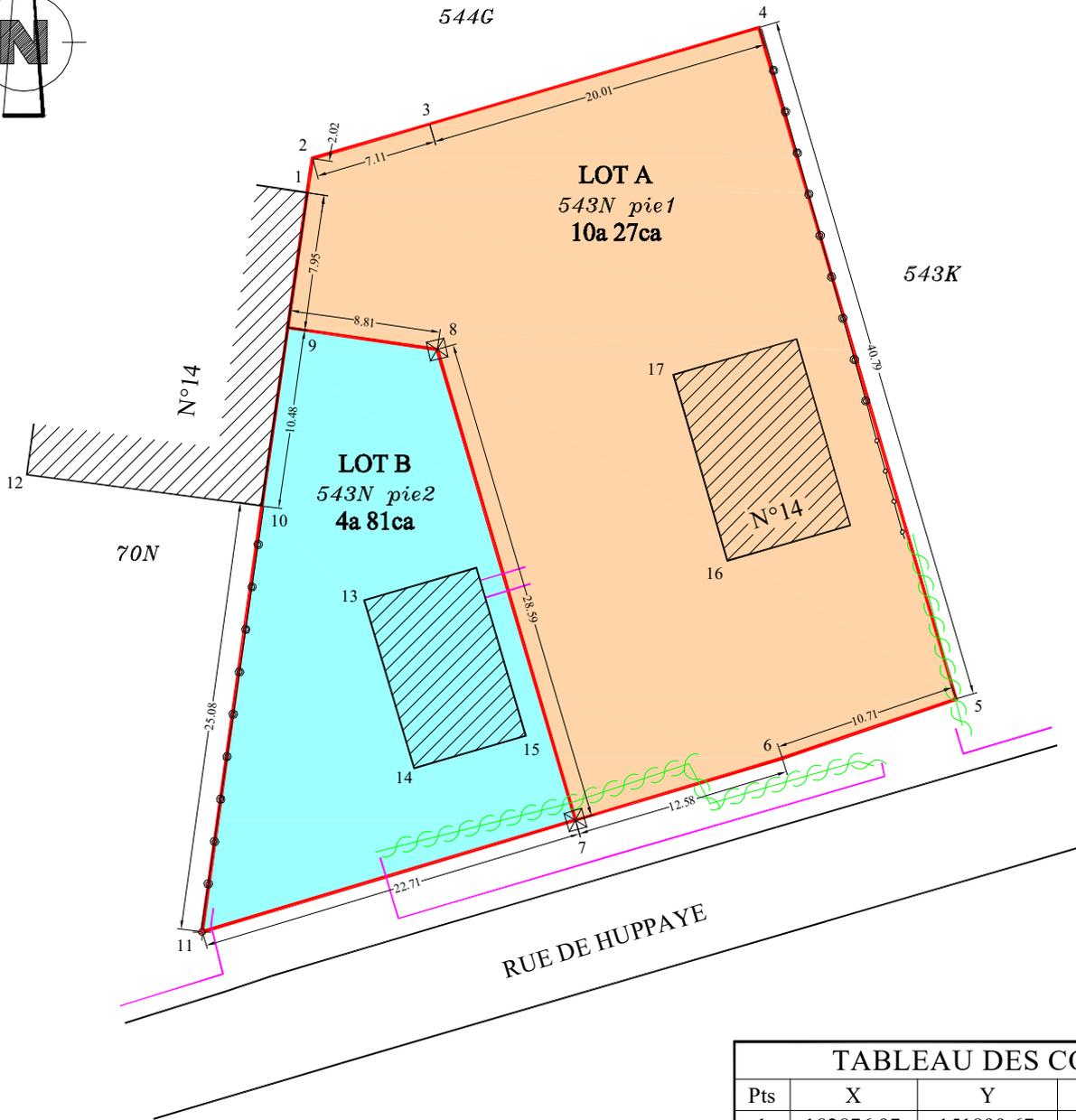
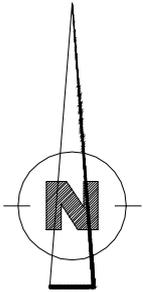


# Plan de division d'une pa

*INCOURT 2 DIV Glimes Sec*



Ech : 1/400

## Légende

	Borne		Voirie
	Piquet de clôture		Limite propriété
			Haie
			Limite revêtement
			Palissade
			Clôture
			Bâtiment

## TABLEAU DES COORDONNEES

Pts	X	Y	Description
1	182876.97	151899.67	Angle bâtiment
2	182877.27	151901.67	Borne existante
3	182884.09	151903.67	Angle plan SONCK
4	182903.29	151909.31	Angle plan SONCK
5	182914.78	151870.17	Angle plan SONCK
6	182904.65	151866.70	Angle plan SONCK
7	182892.59	151863.09	Nouvelle borne
8	182884.54	151890.53	Nouvelle borne
9	182875.82	151891.80	Angle propriété non matérialisé
10	182874.31	151881.42	Angle bâtiment
11	182870.83	151856.58	Piquet de clôture
12	182860.62	151883.23	Angle bâtiment
13	182880.29	151875.91	Angle bâtiment
14	182883.18	151866.13	Angle bâtiment
15	182889.69	151868.03	Angle bâtiment
16	182901.45	151878.22	Angle bâtiment
17	182898.30	151889.07	Angle bâtiment



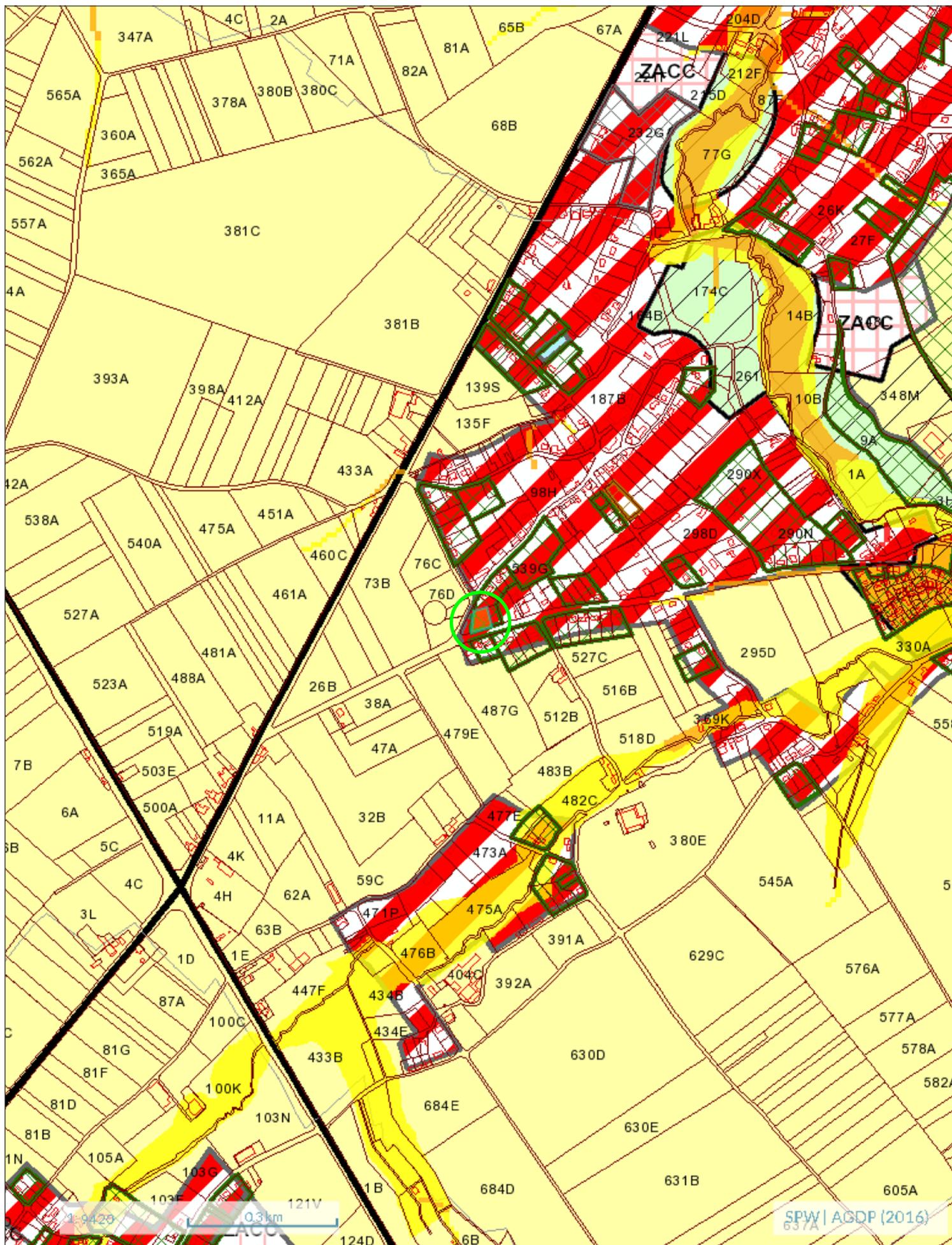
Wallonie



Service public  
de Wallonie

# Géoportail de la Wallonie

16555 GLIMES, rue de Huppaye, 14





### Logement certifié

Rue : Rue de Huppaye n° : 14

CP : 1315 Localité : Glimes

Certifié comme : **Maison unifamiliale**

Date de construction : Entre 1996 et 2000

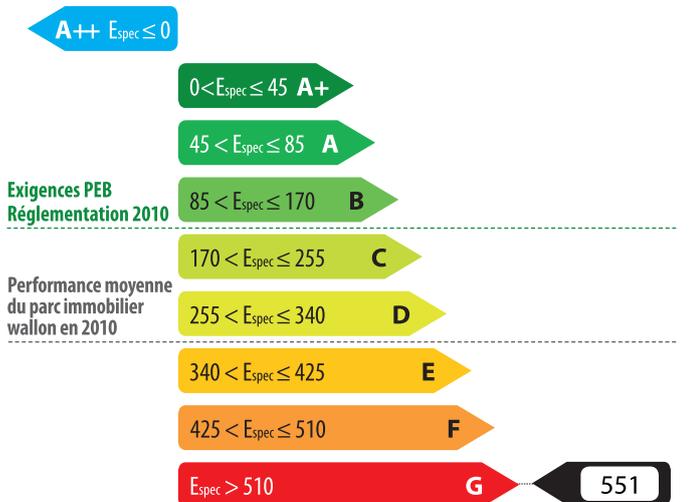


### Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de .....**81 036 kWh/an**

Surface de plancher chauffé : .....**147 m<sup>2</sup>**

Consommation spécifique d'énergie primaire : .....**551 kWh/m<sup>2</sup>.an**



### Indicateurs spécifiques

#### Besoins en chaleur du logement

excessifs | élevés | moyens | faibles | minimes

#### Performance des installations de chauffage

médiocre | insuffisante | satisfaisante | bonne | excellente

#### Performance des installations d'eau chaude sanitaire

médiocre | insuffisante | satisfaisante | bonne | excellente

#### Système de ventilation

absent | très partiel | partiel | incomplet | complet

#### Utilisation d'énergies renouvelables

sol. therm. | sol. photovolt. | biomasse | pompe à chaleur | cogénération

### Certificateur agréé n° CERTIF-P1-00343

Nom / Prénom : GOUDELOUF Noémie

Adresse : Rue de Belle Vue

n° : 109

CP : 6180 Localité : Courcelles

Pays : Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 23-oct.-2014. Version du logiciel de calcul 2.2.4.

Date : 24/11/2017

Signature :

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be